

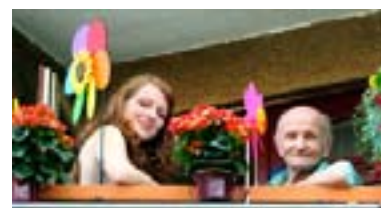
Les relations intergénérationnelles réglées devant les tribunaux et titrisées par la finance internationale?

Suite aux premiers travaux remis le 7 octobre 2009, Benoist Apparu avait demandé à Muriel Boulmier d'approfondir certaines pistes visant à adapter l'habitat au vieillissement de la population. Cette dernière a remis, le 31 mai 2010, son rapport préconisant 12 propositions.

L'essentiel de ces propositions porte sur les aspects techniques et financiers de l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées. L'une parmi elles exprime très clairement l'orientation marchande de la politique proposée. Les auteurs conseillent d'aménager les modalités du prêt viager hypothécaire qui permettraient des versements réguliers sous forme d'une rente. En passant les banques qui ne prennent pratiquement aucun risque puisque c'est le bien qui est hypothéqué, calculent des intérêts de presque 9% annuel plus 4% de frais de dossier sur la somme empruntée. Une bonne affaire pour les banques qui n'hésiteront pas à transformer ces prêts en titres vendus sur le marché de la finance internationale. Comme ces crédits sont en partie liés à la vie des emprunteurs, nous voyons ainsi notre espérance de vie transformée en opération financière. Une idée très rassurante.

Mais c'est la proposition n° 10 qui nous a frappé le plus : «Organiser une entraide solidaire contractuelle entre les personnes âgées, les jeunes, le bailleur, la puissance publique, l'Etat ou la collectivité : l'habitat intergénérationnel». Notre société, est-elle en incapacité d'organiser autrement les relations entre générations que par des contrats? Nous devons donc nous préparer à régler nos rapports devant les tribunaux en cas de litiges qui se présentent à chaque fois que des contrats sont signés? Je vois le marché juteux pour avocats et associations spécialisées. Je vois les mamies et papounets appeler un n° d'assistance à 52 cts la minute pour trouver une solution face à un étudiant qui ne respecte pas d'une manière répétée la clause 25 du contrat signé. Je vois les assurances et d'autres associations spécialisées proposer des contrats d'entretien de relations intergénérationnelles... etc.

Nous ne partageons pas ce modèle de société construit sur de la marchandisation des rapports entre des personnes, des êtres vivants et sociaux. Notre vision de l'habitat intergénérationnel est basée sur une convention de coopération entre personnes, où chacun prend des engagements mutuels afin de mieux gérer des problèmes et situations quotidiennes et de répondre au besoin fondamental de lien social. La version libérale proposée au ministre n'a rien à voir avec la notion «habiter» ou «vivre ensemble». C'est un contrat de service à la personne déguisé.



Ceci étant dit, nous sommes conscients de l'enjeu majeur que représente le vieillissement de la population française. La réponse proposée par l'Habitat Groupé autogéré et mise en œuvre dans de nombreux pays européens crée la confiance et l'entraide spontanée. Il est certain que ces rapports enrichissants sont réservés à des personnes concernées et sensibles, et qu'ils excluent les acteurs de la spéculation financière et de l'assistance juridique. On ne peut pas faire le bonheur de tous...

[téléchargez la synthèse des propositions](#)

L'agenda de Toits de Choix

11 et 12 juin : Festisol et Salon de la Biodiversité, St Cannat (13)

15 juin, 6 juillet, 19h : Les mardi de l'HG à Montpellier (34)

Patio & Co, 12 rue de Commerce, Montpellier

16 juillet : Réunion HG Terres Blanches, Pierrevert (04)